

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Impôts-Trésor

N ° 59 / 29 avril 2010



OPALE, Ô DESESPOIR...

Le TGV des réformes ne s'arrête que très rarement et la semaine du 19/04 encore, les SIE (services des impôts des entreprises) ont du faire face à un tsunami d'appels d'usagers dans la panade, ne pouvant plus déposer en ligne leur déclaration de TVA alors que l'administration fiscale leur en a fait obligation.

Explication : pour passer sous « environnement COPERNIC », l'interface déclarative a « migré », mais visiblement dans la semi-clandestinité. Les contribuables n'ont pas été (ou très mal) informés de ce changement technique.

Résultat : ils n'ont pas effectué les démarches nécessaires pour avoir accès au nouvel espace déclaratif. C'est le chaos, sans doute prévisible, mais pour le coup non anticipé par notre hiérarchie. Les services d'assistance technique ont été débordés, le site internet a été saturé et par moments, semblait même hors service. Les contribuables se sont donc retournés vers les services de base, quasiment désarmés pour les aider concrètement. Il faut dire qu'avec une auto-formation réservée à deux/trois personnes par service, il était impossible de gérer le flot d'appel.

Décidément, communication et formation sont les deux points forts de la DGFIP...

CTPD CONJOINT TG/DSF DU 10 MAI

A l'ordre du jour notamment, la création des SIP de Nantes, le fonctionnement du SIP de Saint-Nazaire, Chorus.

Pour sa part, la CGT a demandé que soit abordé le point sur les travaux immobiliers de Saint-Nazaire. Elle a proposé aux autres organisations syndicales le principe d'une pétition des agents pour exiger que les travaux soient effectués en site libéré, et que la solution de repli temporaire retenue soit acceptable en termes d'accessibilité, de restauration, de conditions de travail.

HARCELEMENT

La confédération CGT vient de décider de signer l'accord interprofessionnel sur le harcèlement et la violence au travail, malgré des insuffisances sur les aspects contraignants à l'égard des employeurs. Les organisations syndicales de salariés ont par contre pu imposer au patronat que soit reconnu comme concourant au harcèlement certains modes d'organisation de travail, de fonctionnement ou de management.

Cet accord concrétise, dans le secteur privé, la transposition d'un accord européen.

Et la fonction publique ? A la traîne. Pourtant nous savons que les méthodes du privé y ont cours. Que trop souvent les faits de harcèlement sont couverts par la hiérarchie, au mépris des dégâts provoqués chez les collègues qui en sont victimes.

La CGT DGFIP 44, lors du CTP sur le document unique d'évaluation des risques professionnels, s'est déclarée résolument opposée à la mise en place de formations « apprendre à gérer son stress » en lieu et place d'un réel traitement des problèmes. Accepter ces formations, c'est envoyer le message que la question de l'organisation du travail, sa conception, son accomplissement, et les modes de management ne seraient pas en cause.

Pour sa part, la CGT 44 a demandé que ces questions soient abordées dans des réunions de service à réactiver.

Quant au harcèlement et au mal être au travail, nul n'ignore que nous n'acceptons pas leur existence, et que nous intervenons vigoureusement lorsque nous sommes saisis.

Et nous continuerons.



LE GOUVERNEMENT JOUE LA MONTRE

Rolex ou modèle de base, peu importe, on sent bien sa volonté d'esquiver un débat public de fond.

Eric WOERTH a reçu les différentes confédérations, puis les organisations syndicales de fonctionnaires, mais a reporté à la mi-mai la diffusion d'un « document préfigurateur ». Alors que le projet de loi doit être examiné en Conseil des ministres à la mi-juillet, on mesure le peu de temps que le pouvoir souhaite accorder à la négociation.

Le ministre a indiqué qu'il comptait mettre en place 2 séries de groupes de travail où les organisations syndicales de la fonction publique seraient reçues séparément autour de 3 thèmes : emploi des « seniors », pénibilité, enjeux spécifiques.

Avec un tel contenu et un tel schéma, on imagine les possibles tractations en catimini.

La CGT a donc exigé de véritables négociations se déroulant dans la clarté, avec des séances réunissant tous les syndicats.

Elle a rappelé ce qui doit constituer le socle commun à tous les régimes de retraites : départ possible à 60 ans avec 75% du salaire pour une carrière complète, aucune pension inférieure au smic*, une meilleure prise en compte de la pénibilité.

Elle a réaffirmé que les solutions principales passaient par la résorption du chômage, l'augmentation des salaires, une nouvelle répartition des richesses créées qui mettent davantage à contribution profits et hauts revenus.

Pour la fonction publique, elle demande le maintien et l'amélioration des droits familiaux et conjugaux, l'intégration des primes dans le salaire, l'indexation des pensions sur les traitements bruts.

Toute remise en cause de l'âge légal de départ à 60 ans ou du calcul de la pension sur l'indice détenu durant les 6 derniers mois sera combattu. Dans l'hypothèse d'un passage en force, la CGT prendra ses responsabilités en s'appuyant sur l'intervention de l'ensemble des salariés.

A l'évidence, rien de positif ne pourra voir le jour sans cette intervention.



Pour la CGT, cela doit se traduire dans l'immédiat par une participation massive aux manifestations unitaires du 1er mai :

Nantes 10h30 Place du commerce

Saint-Nazaire 10h Ruban bleu

Chateaubriant 10h30 Place de la Mairie

L'avenir de nos retraites, celles de nos enfants, valent bien le « sacrifice » d'une journée printanière.

* L'idée a été avancée, dans l'une des HMI organisées par la CGT sur le dossier des retraites, qu'une fois retraité(e), on avait moins de besoins. Admettons ! Mais, si l'on considère que le smic est le minimum nécessaire pour vivre, sauf à supposer (ce que certains pensent sûrement) qu'un(e) retraité(e) n'a plus à vivre ou doive uniquement survivre, au nom de quel principe accepter qu'il ou elle ne dispose pas de ce minimum ?

41 CENTIMES

Comme toute chose dans le monde marchand que l'on nous impose, la sueur a un coût. Mais elle ne vaut pas cher : 41 centimes brut par jour. Comme l'an dernier, la prime collective d'intéressement payée en mai sera de 150 € brut.

La pingrerie de la DG n'a d'égale que son mépris des agents. L'idée sous-tendue par cette pratique de prime d'intéressement, c'est en effet qu'en l'absence de carotte, les fonctionnaires seraient inefficaces, lents, démotivés...que leur statut ne les inciterait pas à la performance.